

Paris, le 16 mai 2025

La Macif lance sa nouvelle offre santé collective : adaptable et accessible

Engagée pour une protection accessible à tous, la Macif lance sa nouvelle offre "Macif Mutuelle Entreprises". Adaptable à l'activité et à la taille de l'entreprise, de 1 à 100 salariés, cette nouvelle offre compétitive et accessible répond aux besoins actuels des chefs d'entreprise.

Dans un contexte marqué par une préoccupation croissante des Français sur le pouvoir d'achat et un accès aux soins inégal au sein de la population, il est plus que jamais indispensable de bénéficier d'une mutuelle santé accessible à tous et adaptée à chaque situation. Avec cette nouvelle offre, la Macif renforce son positionnement sur le marché des professionnels et des entreprises.

"Anticiper les évolutions du marché fait partie de notre ADN mutualiste. Dans un contexte économique très concurrentiel et réglementé, revoir notre offre santé collective était essentiel afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises et de leurs salariés, suivant leur secteur d'activité et leur budget. Personnalisation, services, accompagnement renforcé et économies sur le reste à charge, notre nouvelle offre santé a été conçue pour faciliter l'accès aux soins des entreprises et de leurs salariés."
Jean-Marc Simon, Directeur du métier santé prévoyance de la Macif.

Conçue pour s'adapter à diverses conventions collectives, cette nouvelle offre est modulable et compétitive. Elle prévoit jusqu'à 6 niveaux de garanties au choix de l'entreprise, la possibilité pour les salariés d'étendre la couverture obligatoire à leurs ayants droit lorsque l'entreprise ne le prévoit pas, et également de souscrire des options pour améliorer la prise en charge de leurs dépenses de santé.

>> Un offre avec 6 niveaux de garanties :

- Les formules « Essentielle » et « Essentielle + » : permettent de répondre aux obligations légales de l'employeur ou de renforcer les principaux postes de santé.
- Les formules « Équilibrée », « Confort » et « Étendue » proposent des remboursements renforcés pour limiter les dépenses de santé sur des postes coûteux (verres de lunettes, prothèses dentaires, inlays, onlays, etc.). Elles intègrent également des prestations non prises en charge par le régime obligatoire (chambre particulière de nuit ou en ambulatoire, contraception, vaccins et pharmacie non remboursés, etc.).
- La formule « Excellence », dernière des 6 formules, est proposée aux entreprises à partir de 5 salariés. Elle répond à des besoins plus conséquents sur les dépassements d'honoraires et les équipements optique/audio/dentaire.

L'offre "Macif Mutuelle Entreprises" intègre également des services d'assistance accessibles dans toutes ses formules pour soutenir et conseiller les salariés et leur famille en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, un réseau de soins pour bénéficier de tarifs privilégiés auprès d'un large réseau de professionnels de santé partenaires en optique, dentaire et audiologie, l'accès au 100% Santé et un service de téléconsultation.

>> Dans le détail > Les points forts de cette nouvelle offre ⁽¹⁾ :

- **Une offre adaptable à la taille et à l'activité de chaque entreprise**
Avec le contrat Macif Mutuelle Entreprises (MME) de la Macif, les employeurs ont le choix jusqu'à 6 formules de prestations, en fonction de leurs obligations conventionnelles et de la taille du collège à assurer. Les différences reposent sur les garanties, le niveau de couverture santé, le taux de remboursement, ainsi que sur les options de chaque contrat de mutuelle santé collective .
- **La possibilité pour les salariés d'étendre la couverture obligatoire**
En fonction de la formule de garanties souscrite par l'employeur, les salariés peuvent, s'ils le souhaitent, étendre leur couverture à leur famille mais aussi souscrire des options pour améliorer la prise en charge de leur dépenses de santé et celle de leurs ayants droit. Dans ce cas, les cotisations supplémentaires sont exclusivement à leur charge.
- **La maîtrise des dépenses de santé**
Avec le contrat Macif Mutuelle Entreprises, les salariés bénéficient du réseau de soins partenaire Carte Blanche. Celui-ci leur donne notamment accès à des services de qualité auprès d'opticiens, chirurgiens-dentistes, audioprothésistes . Ils peuvent également profiter de tarifs négociés sur des équipements traditionnellement onéreux : lentilles, verres de lunettes, implants dentaires et audioprothèses ⁽²⁾.

Macif Mutuelle Entreprises est un contrat responsable. Les salariés bénéficient d'une sélection d'équipements 100% Santé en optique, dentaire et audiologie, tels que définis réglementairement, sans reste à charge.
- **L'accès à la téléconsultation**
Un service de téléconsultation intégré à l'offre et assuré par MédecinDirect, permet aux salariés de pouvoir consulter un médecin 24h/24 et 7j/7, et sans avance de frais ⁽³⁾.
- **Des services d'assistance étendus**
En cas d'hospitalisation ou encore d'immobilisation à domicile, les salariés peuvent notamment disposer de services à domicile comme une aide-ménagère, d'une aide aux devoirs pour les enfants ou encore de la livraison de médicaments.
- **Des démarches facilitées**
Lors de l'adhésion au contrat Macif Mutuelle Entreprises, pour faciliter son choix de contrat collectif adapté aux risques professionnels et au secteur d'activité de l'entreprise, l'employeur bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de conseils sur-mesure d'un chargé de clientèle spécialisé.

Tout au long de la vie du contrat, l'employeur bénéficie en outre de l'expertise d'un centre de gestion pour répondre à ses questions et lui simplifier l'ensemble de ses démarches.

Un espace en ligne personnalisé et sécurisé lui permet de gagner du temps dans la gestion de ses contrats de mutuelle d'entreprise et l'affiliation de ses salariés.

Pour les salariés, un espace en ligne leur permet de consulter leurs remboursements, d'envoyer leurs factures de dépenses de santé, modifier un RIB, consulter leur carte de tiers payant, ...

Pour plus d'informations sur « *Macif Mutuelle Entreprises* » cliquez [ici](#)

- (1) Les garanties et services sont accordés dans les conditions et limites du contrat souscrit.
- (2) Réduction sur les soins et équipements de santé, par rapport aux prix moyens du marché et selon prestations. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.
- (3) Les téléconsultations donnent lieu au tiers payant intégralement pris en charge par votre mutuelle (sont exclus les services thérapies et coaching qui sont des options à la charge de l'assuré). L'adhérent conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.

Le contrat Macif Mutuelle Entreprises distribué par la Macif est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6.37 millions de sociétaires, adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,950 milliards d'euros en 2024. Gérant près de 19,3 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Contacts presse :

Marion Quint • 06 28 11 56 38 - mquint@macif.fr

Marina Ducros • 07 77 92 27 75 - mducros@macif.fr
